

POLIGONE AUDIT
28, rue de Saint Petersburg
75008 PARIS

AUDIT ET CONSEIL UNION
17 Bis, Rue Joseph de Maistre
75876 PARIS CEDEX 18

*Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris*

ADT SIIC

15, rue de la Banque
75002 Paris

542 030 200 RCS PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L.225-204 DU CODE DE COMMERCE

*Assemblée générale mixte du 14 septembre 2012
(Seizième résolution)*

*Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris*

ADT SIIC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L.225-204 DU CODE DE COMMERCE

*Assemblée générale mixte du 14 septembre 2012
(Seizième résolution)*

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

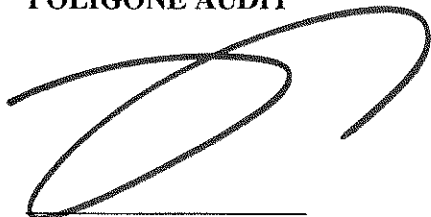
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 16.591.522 Euros à 15.000.000 Euros.

Fait à Paris, le 3 août 2012

Les commissaires aux comptes

POLIGONE AUDIT



Catherine POLIGONE

AUDIT ET CONSEIL UNION



Jean-Marc FLEURY